

Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC



INDONÉSIE ***Des défenseurs*** ***des droits humains*** ***de l'Aceh sont attaqués***

index AI : ASA 21/006/00

•
ÉFA
•

INDONÉSIE

Des défenseurs des droits humains de l'Aceh sont attaqués

Résumé

Malgré un certain nombre de signes encourageants indiquant que le nouveau régime poursuivra le processus de réforme engagé, la situation en matière de droits humains reste fragile dans le pays. En l'absence de réformes juridiques et institutionnelles de fond, les violations des droits humains restent impunies et leurs auteurs échappent toujours à la justice.

La population de l'Aceh, région située dans le nord de Sumatra, est victime depuis des années de graves atteintes aux droits humains. Celles-ci sont perpétrées dans le cadre des opérations anti-insurrectionnelles menées par les forces de sécurité indonésiennes contre le groupe d'opposition armé *Gerakan Aceh Merdeka* (GAM, Mouvement pour l'Aceh libre). Plusieurs milliers de civils, dont des femmes et des enfants, ont été pris au piège de la violence qui a provoqué le malheur et des souffrances indicibles au sein de la population de la région. Selon des informations qui n'ont pu être confirmées, 179 personnes auraient été tuées en Aceh depuis le début de l'année et des dizaines d'arrestations auraient été effectuées ces dernières semaines.

Ce document présente en détail plusieurs cas de violations des

* La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre *Indonesia: Acehese Human Rights Defender under Attack*. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - avril 2000. Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.i-france.com>

droits humains dont ont été victimes des civils de l'Aceh, notamment des défenseurs des droits humains, des étudiants et des journalistes :

- Sukardi, qui travaillait comme permanent dans un groupe de protection de l'environnement et de développement local, a « disparu » le 31 janvier 2000. Son corps, retrouvé le lendemain, portait des marques de torture. On ignore qui est responsable de sa mort et pourquoi il a été tué.
- Syaifuddin Gani et Nazaruddin Ibrahim, deux avocats connus pour leur action en faveur des droits humains, ont été arrêtés le 4 janvier 2000. Ils ont été libérés trois jours plus tard à la suite d'intenses pressions internationales.
- Nashiruddin Daud, homme politique du sud de l'Aceh, a été retrouvé mort à Medan le 25 janvier 2000. Il est à craindre que sa mort ne soit liée à ses activités et à sa détermination à faire traduire en justice les responsables présumés de violations des droits humains en Aceh.

Ce rapport se termine par une série de recommandations à l'intention du gouvernement indonésien, de l'opposition armée en Aceh et de la communauté internationale. Le gouvernement indonésien est instamment prié de prendre immédiatement des mesures pour garantir le droit des défenseurs des droits humains d'agir en Aceh sans craindre d'être arrêtés, intimidés ou agressés ; de veiller à ce que les atteintes présumées aux droits fondamentaux des défenseurs des droits humains donnent lieu à des enquêtes impartiales conduites dans les meilleurs délais ; de faire en sorte que les auteurs présumés d'atteintes graves aux droits humains soient traduits en justice ; et de garantir que toutes les opérations de sécurité en Aceh soient menées en accord avec les normes internationales relatives aux droits humains.

Amnesty International prie instamment l'opposition armée en Aceh de s'engager publiquement à respecter le droit international humanitaire et de veiller à ce que ses combattants se conforment aux normes internationales du droit humanitaire.

La communauté internationale est priée d'évoquer auprès du gouvernement indonésien les violations signalées dans ce rapport et de faire pression pour qu'il respecte ses obligations en matière de droits humains. Elle est également invitée à soutenir les initiatives prises par les autorités indonésiennes en vue de réformer le système juridique et judiciaire du pays, en veillant à ce que la question des droits humains occupe une place importante dans l'aide apportée à l'Indonésie. La communauté internationale doit empêcher tout transfert vers l'Indonésie d'équipements militaires, de sécurité ou de police (MSP) susceptibles d'être utilisés pour commettre des atteintes aux droits humains. Elle doit en outre mettre en place des mécanismes stricts et efficaces visant à contrôler l'utilisation finale de tous les transferts dans les domaines militaire, de sécurité ou de police.

INDONÉSIE

Des défenseurs des droits humains de l'Aceh sont attaqués

sommaire

Introduction :

escalade des violations des droits humains en Aceh page
2

Des défenseurs des droits humains de l'Aceh 3
sont attaqués

Sukardi 3

Syaifuddin Gani et Nazaruddin Ibrahim 4

Nashiruddin Daud 5

Les étudiants 5

Les journalistes 6

Contexte général 7

Recommandations 9

Introduction :

escalade des violations des droits humains en Aceh

Malgré un certain nombre de signes encourageants indiquant que le nouveau régime poursuivra le processus de réforme lancé en 1998 par l'ancien président Bacharuddin Jusuf Habibie, la situation en matière de droits humains reste fragile dans le pays. En l'absence de réformes juridiques et institutionnelles de fond, les violations des droits humains restent impunies et leurs auteurs échappent toujours à la justice.

La population de l'Aceh, région située dans le nord de Sumatra, est victime depuis des années de graves atteintes aux droits humains. Celles-ci sont perpétrées dans le cadre des opérations anti-insurrectionnelles menées par les forces de sécurité indonésiennes contre le groupe d'opposition armé Gerakan Aceh Merdeka (GAM, Mouvement pour l'Aceh libre). Plusieurs milliers de civils, dont des femmes et des enfants, ont été pris au piège de la violence qui a provoqué le malheur et des souffrances indicibles au sein de la population de la région.

Depuis quelque temps, le sentiment de rancœur éprouvé par la population locale à l'égard du gouvernement central se traduit par un soutien à la cause indépendantiste. Le 8 novembre 1999, près d'un million d'Acehnais ont pris part à un rassemblement pour exiger l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination de la région.

La violence permanente touche pour ainsi dire tous les habitants de l'Aceh. Selon l'antenne locale du Yayasan Lembaga Bantuan Hukum Indonesia (YLBHI, Institut d'aide juridictionnelle d'Indonésie), au cours du seul mois de janvier 2000, plus de 100 personnes ont été torturées, 21 ont été tuées illégalement, plus de 400 habitations, boutiques ou stands ont été brûlés et 90 autres endommagés¹. Selon des informations qui n'ont pu être confirmées, 179 personnes auraient été tuées en Aceh depuis le début de l'année et des dizaines d'arrestations auraient été effectuées ces dernières semaines.

¹. Cf. LBH-Aceh : *End worsening abuses, revoke military operations status* [Mettre fin à l'escalade des violations, abroger la législation sur les opérations militaires], Detikcom, 2 février 2000.

Dans ce contexte, toute forme de gouvernement civil normal est quasiment impossible. La mission ordinaire de la police a été suspendue, des prisons ont été fermées et les prisonniers évadés se baladeraient en toute liberté. La plupart des services administratifs ne sont plus assurés à l'échelon local, la majorité des tribunaux ont cessé de fonctionner et l'ordre public se détériore gravement dans plusieurs zones de la région. Sans pouvoir donner un chiffre exact, on croit savoir que des milliers d'Acehnais ont été contraints de partir de chez eux

²

². Pour plus d'informations à ce sujet, reportez-vous à la page 7 du présent rapport.

Des défenseurs des droits humains de l'Aceh sont attaqués

On relève depuis quelques semaines des signes inquiétants d'intensification des attaques contre les civils, notamment contre les défenseurs des droits humains. Un certain nombre de personnes – dont des avocats défenseurs des droits humains, des travailleurs humanitaires, des militants étudiants et des journalistes – ont été menacées, agressées, voire tuées.

Certains cas récents d'attaques et de manœuvres d'intimidation menées en Aceh contre des organisations non gouvernementales (ONG) et des défenseurs des droits humains sont présentés ci-dessous de manière détaillée. Amnesty International prie instamment les autorités indonésiennes de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent agir sans craindre d'être harcelés, intimidés, arrêtés ou tués, ou encore de « disparaître ».

Les Nations unies ont récemment noté qu'étant donné la nature même de leur action, les défenseurs des droits humains sont souvent très exposés à des violations de leurs droits fondamentaux, quel que soit le pays dans lequel ils militent. Prenant acte de ce risque, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus³. Amnesty International prie

³. Cf. document A/RES/53/144 des Nations unies, 8 mars 1999. L'article 12 de cette Déclaration dispose notamment :

« 1. Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de participer à des activités pacifiques pour lutter contre les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

2. L'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration.

3. À cet égard, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, d'être efficacement protégé par la législation nationale quand il réagit par des moyens pacifiques contre des activités et actes, y compris ceux résultant d'omissions, imputables à l'État et ayant entraîné des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que contre des actes de violence perpétrés par des groupes ou individus qui entravent l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

instamment les autorités indonésiennes de se conformer aux dispositions de cette Déclaration et de mener sans délai des enquêtes équitables et impartiales sur les affaires présentées ci-après, ainsi que sur toutes les autres allégations d'atteintes aux droits humains, dans le but de traduire en justice les responsables présumés en respectant les normes internationales.

Sukardi

Sukardi, trente ans, qui travaillait comme permanent dans un groupe de protection de l'environnement et de développement local, le Yayasan Rumpun Bambu Indonesia (YRBI, Institut indonésien du bois de bambou), a « disparu » le 31 janvier 2000 dans le sous-district de Sawang (sud de l'Aceh). Son corps a été

retrouvé le lendemain. Les graves lésions relevées – ecchymoses, œdèmes et fractures notamment – donnaient à penser qu'il avait peut-être été torturé avant d'être tué.

Selon des informations transmises à Amnesty International, Sukardi a été enlevé le 31 janvier, vers 18 heures, aux abords du poste de police de Sawang, alors qu'il regagnait son bureau en moto. Comme ils ne le voyaient pas revenir, des amis du jeune homme sont partis à sa recherche, mais ils ont été contraints d'arrêter leurs investigations vers 22 heures en raison du mauvais temps. Le lendemain, vers 6 heures du matin, les collègues de Sukardi ont reçu un appel téléphonique les informant qu'un cadavre avait été découvert à environ huit kilomètres des bureaux du YRBI, en direction de Tapak Tuan, une ville du sud de l'Aceh. Les amis de Sukardi se sont rendus à l'hôpital central de cette ville pour identifier le corps. Selon certaines informations, la main droite de la victime était fracturée et plusieurs muscles étaient à nu. La victime avait en outre reçu plusieurs balles dans la poitrine et à l'arrière des jambes. Sa moto a été retrouvée le 4 février 2000 dans un ravin voisin.

On ignore qui est responsable de la mort de Sukardi et pourquoi ce dernier a été tué. Selon des informations non confirmées, un témoin aurait entendu des cris de douleur émanant du poste de police de Sawang le soir de la « disparition » de Sukardi. Un porte-parole de la police a déclaré qu'une enquête de police avait été ouverte sur cette affaire. Préoccupée par le fait que la responsabilité des forces de sécurité pourrait être engagée dans la mort du jeune homme, Amnesty International appelle les autorités à mener une enquête indépendante sur les circonstances de ce décès.

Syaifuddin Gani et Nazaruddin Ibrahim

Syaifuddin Gani et Nazaruddin Ibrahim, deux avocats connus pour leur action en faveur des droits humains, ont été arrêtés le 4 janvier 2000 par la police à Sigli, une ville située en Aceh dans le district de Pidie. Placés en détention dans le centre de police de Sigli, ils ont été libérés sous caution trois jours plus tard, le 7 janvier, à la suite d'intenses pressions internationales⁴.

L'arrestation des deux avocats semble être liée au fait que ceux-ci ont collaboré avec des ONG de défense des droits humains en Aceh. La police a confisqué un ordinateur portable appartenant à Syaifuddin Gani. On ignore toujours si les deux hommes feront l'objet de poursuites judiciaires. Amnesty International reste préoccupée par leur sécurité et suit de près l'évolution de cette affaire.

Nashiruddin Daud

Nashiruddin Daud, homme politique du sud de l'Aceh, a été retrouvé mort le 25 janvier 2000 à Medan, capitale de la province de Sumatra-Nord. Il était connu pour ses prises de position en faveur de la comparution en justice des membres des Tentara Nasional Indonesia (TNI, Forces armées indonésiennes) qui sont accusés d'avoir commis des violations des droits humains en Aceh. Les circonstances exactes de ce décès restent à éclaircir, mais il est à craindre que Nashiruddin Daud ne soit mort en raison de ses activités et de sa détermination à faire traduire en justice les responsables présumés de violations des droits humains en Aceh.

Âgé de cinquante-huit ans, Nashiruddin Daud était membre du Partai Persatuan Pembangunan (PPP, Parti unifié pour le développement indonésien) et vice-président d'une commission

⁴. Voir les documents d'Amnesty International *Action urgente - Extra 01/00* et *Action urgente - Informations complémentaires sur l'Extra 01/00* (index AI : ASA 21/001/00 et ASA 21/002/00).

parlementaire chargée d'enquêter sur les violations des droits humains en Aceh. Il avait joué un rôle déterminant, en novembre 1999, lorsque cette commission avait convoqué plusieurs membres importants de l'armée pour les interroger sur des violations commises par le passé en Aceh.

Nashiruddin Daud aurait été enlevé à Medan par un inconnu, le 24 janvier vers 14 heures, alors qu'il venait d'effectuer une visite officielle en Aceh, en compagnie de plusieurs autres personnalités politiques, en vue de préparer le Congrès populaire de l'Aceh. Des témoins ont déclaré qu'ils l'avaient vu monter avec son ravisseur dans une Mercedes noire, devant le Pemerintah Daerah Aceh - Pemda Aceh (Centre des représentants du gouvernement régional de l'Aceh) de Medan, peu de temps avant le moment où il devait reprendre l'avion pour Djakarta. Son corps a été découvert le lendemain dans le sous-district de Deli Serdang par la police locale, qui l'a transporté dans un hôpital des environs. Plusieurs lésions ont été relevées sur le corps, ce qui semblait indiquer que Nashiruddin Daud avait été torturé avant de mourir.

Bien que les raisons de la mort de Nashiruddin Daud n'aient pas été établies avec certitude, il n'est pas exclu qu'elles soient liées à l'action de l'avocat en faveur des droits humains en Aceh. La police a ouvert une enquête sur cette affaire. L'armée semble elle aussi participer aux investigations, puisqu'elle a interrogé plusieurs employés du Pemda ; selon des informations non confirmées, des membres du personnel du Pemda auraient fait l'objet de manœuvres d'intimidation de la part des TNI. Or, le Code de procédure pénale indonésien dispose que seule la police – ou une autre autorité civile spécialement désignée par le législateur – est habilitée à mener des enquêtes judiciaires. Par conséquent, Amnesty International est préoccupée par les informations selon lesquelles les TNI sont associées à l'enquête.

Le 16 février 2000, le général de corps d'armée Rusdihardjo, chef de la police indonésienne, a déclaré lors d'une audience parlementaire qu'un membre du Centre d'information sur le

référendum en Aceh (SIRA) faisait l'objet d'une enquête dans le cadre de cette affaire. Le SIRA a protesté contre cette accusation et le général de brigade Bachrumsyah Kasman, chef de la police de Banda Aceh, a finalement déclaré à la presse que le membre du SIRA en question n'était pas mêlé au crime. De son côté, le groupe d'opposition armé GAM a publiquement démenti toute responsabilité dans la mort de Nashiruddin Daud.

Les étudiants

Les étudiants de l'Aceh ont souvent été à la pointe du mouvement réclamant un référendum sur l'autodétermination, mouvement qui s'est intensifié à la suite de la consultation populaire organisée le 30 août 1999 au Timor oriental. Des groupes d'étudiants militants ont en outre mis en place, un peu partout dans la région, des centres de surveillance des violations des droits humains. Les étudiants sont particulièrement visés par les manœuvres d'intimidation et les agressions.

Le 11 décembre 1999, à 20 h 30, des membres des TNI et de la Brigade Mobil (Brimob, brigade de police mobile) auraient ouvert le feu sur des étudiants qui rentraient, à bord d'un minibus, d'une réunion du Congrès des étudiants musulmans organisée à Jambi, dans le nord de l'Aceh. Le chauffeur du véhicule avait apparemment refusé de s'arrêter à un barrage routier. Grièvement blessés par balle, trois des étudiants – Rahmat Yahya, Putra Juanda et Said Mahfud Zikri ont été conduits à l'hôpital. Un étudiant aurait eu les deux bras cassés.

Dans une autre affaire, plusieurs étudiants appartenant au groupe de surveillance et de promotion des droits humains Solidaritas Mahasiswa untuk Rakyat (SMUR, Étudiants solidaires du peuple) auraient été attaqués par des agents de la Brimob lors d'une cérémonie commémorant des violences survenues le 3 janvier 1999 dans la ville de Lhokseumawe⁵. Les membres du

⁵. Ce jour-là, des membres des TNI avaient ouvert le feu sur un cortège emmené par des femmes et des enfants, parti du village de Pusong pour rejoindre la résidence du gouverneur dans le nord de l'Aceh. Cette manifestation avait été organisée pour dénoncer la recrudescence des activités militaires dans la région ayant fait suite à la mort de sept membres des TNI, le 29 décembre 1998 à Lhok Nibong (est de l'Aceh), dont la responsabilité avait été attribuée au GAM.

SMUR ont été passés à tabac et une dizaine d'étudiants ont été blessés. L'un d'eux a dû être hospitalisé.

Des attaques ont également visé des membres du *People's Crisis Center* (PCC, Centre de crise pour le peuple), une organisation de bénévoles – regroupant essentiellement des étudiants et des lycéens – ayant mis en place des centres d'aide aux personnes déplacées et de surveillance de la situation des droits humains. Le 19 janvier 2000, un membre du PCC a été passé à tabac lors d'une attaque menée contre l'antenne de l'organisation à Cot Ijue (Matang Geulumpang Dua, sous-district de Jeumpa, dans le nord de l'Aceh). Selon certaines informations, des membres de la *Brimob* auraient tiré des coups de feu et investi les locaux du PCC en brisant portes et fenêtres. Les bénévoles de sexe masculin auraient été conduits à l'extérieur et contraints de manger de la terre. Rizanur, coordinateur du PCC pour Matang Geulumpang Dua, aurait été frappé par un policier du nord de l'Aceh arrivé sur les lieux après l'attaque de la *Brimob*. Blessé, Rizanur a dû être soigné dans un hôpital voisin.

Les journalistes

Des journalistes rendant compte de la situation en Aceh ont également été attaqués. Le 3 août 1999, Supriadi, un journaliste de trente-quatre ans travaillant pour un journal local, Medan Pos, aurait été enlevé à son domicile, près de Banda Aceh, par deux inconnus circulant à moto. Son corps a été retrouvé deux jours plus tard à Bukit Hagu, une ville du nord de l'Aceh. Ses meurtriers lui auraient tiré dans la poitrine et l'auraient égorgé, lui coupant presque complètement la tête. L'identité des auteurs de ce meurtre n'a pas été déterminée, mais il est possible

que Supriadi ait été supprimé en raison de son travail de journaliste, qui l'aurait amené à enquêter sur des allégations de corruption ainsi que sur des questions de développement et d'éducation en Aceh.

Plus récemment, le 9 janvier 2000, trois journalistes ont été agressés par des policiers lors d'une opération de sécurité menée contre un groupe de membres présumés du GAM à Lhoksukon, dans le nord de l'Aceh. Les policiers sont intervenus au moment où les journalistes s'apprêtaient à photographier un feu qui s'était déclaré pendant l'opération. Les reporters ont été frappés et leur matériel photographique confisqué. Par la suite, le général de brigade BachrumSyah Kasman, chef de la police de Banda Aceh, a fait diffuser une déclaration dans laquelle il exprimait ses regrets. La police a fait savoir ultérieurement qu'elle allait ouvrir une enquête sur cette affaire.

Contexte général

Des tensions existent de longue date entre le gouvernement central et l'Aceh, dont le riche héritage culturel diffère sensiblement de celui de Java et qui possède une vieille tradition de résistance à toute domination d'un pouvoir extérieur. Ces tensions ont été exacerbées par le fait que la région est restée à l'écart du développement économique, par ce que beaucoup perçoivent comme un manque de respect des coutumes et des pratiques religieuses locales, ainsi que par le manque d'action du gouvernement face aux violations des droits humains commises dans la région par les forces de sécurité indonésiennes.

Une bonne partie de la rancœur et de l'hostilité qui sous-tendent les appels des Acehnais en faveur de l'indépendance est due à la répression exercée par les forces de sécurité sur ce territoire et au fait que les autorités n'ont pas traduit en justice les membres des forces de sécurité soupçonnés d'avoir commis des violations des droits humains. De 1989 à 1998, l'Aceh a été déclaré Daerah Operasi Militer (DOM, région d'opérations militaires) et, à ce titre, a été le théâtre d'opérations anti-insurrectionnelles conduites par l'armée. Ces

opérations ont été particulièrement intenses de 1989 à 1993, années au cours desquelles quelque 2 000 civils, dont des femmes et des enfants, ont été tués de manière illégale. Un millier de personnes au moins ont fait l'objet d'arrestations arbitraires et nombre ont été placées en détention au secret pendant plus d'un an, maltraitées et torturées. D'autres ont « disparu » alors qu'elles se trouvaient aux mains de l'armée ou de la police.

Les violations des droits humains se sont poursuivies sur un rythme moins intense jusqu'en août 1998, date à laquelle le statut de DOM de l'Aceh a été levé. Toutefois, après que des Acehnais eurent lancé en décembre 1998 une série d'attaques contre des membres des TNI, dont certaines ont fait des morts, on a assisté à une nouvelle recrudescence des violations des droits humains par les forces de sécurité. L'an dernier, plusieurs dizaines de civils ont été tués illégalement, des centaines de maisons et de bâtiments publics ont été incendiés et des centaines de personnes ont été arrêtées de manière arbitraire par les TNI, parce qu'elles étaient soupçonnées d'être liées au GAM. Les personnes placées en détention se voient fréquemment refuser le droit de consulter un avocat de leur choix et courent un grand risque d'être torturées ou maltraitées.

L'opposition armée en Aceh a également été accusée d'avoir commis des exactions. Amnesty International réitère ses appels aux groupes d'opposition armés pour qu'ils s'engagent publiquement à respecter le droit international humanitaire, tel qu'il est défini dans l'article 3 des Conventions de Genève, et à veiller à ce que tous les combattants placés sous leur autorité se conforment à ces normes.

S'il a été reconnu que des groupes d'opposition en Aceh s'étaient rendus responsables d'atteintes aux droits humains, les allégations portant sur les activités du GAM n'ont pas toujours pu être confirmées par des sources indépendantes. Certains observateurs ont accusé des éléments de l'armée d'avoir provoqué certains troubles que les TNI ont attribués au GAM, troubles

qui ont ensuite été invoqués par les TNI pour justifier un renforcement de la présence militaire en Aceh.

Certains membres des forces de sécurité indonésiennes ont demandé au gouvernement de rétablir la loi martiale en Aceh. Pour l'instant, les autorités n'ont pas cédé à ces appels. Début novembre 1999, l'amiral Widodo, responsable des forces armées, a annoncé son intention de réduire le contingent stationné dans la région, au motif qu'une « approche sécuritaire ne peut pas résoudre les problèmes de l'Aceh »

⁶. Toutefois, nombre d'unités retirées de l'Aceh ont été remplacées par des forces de la *Brimob*, qui se sont elles-mêmes rendues responsables de graves violations des droits humains dans le passé. Fin novembre, il a ainsi été annoncé que 876 membres de la *Brimob* avaient été déployés dans la région. Or, des agents de la *Brimob* ont commis de graves violations des droits humains au Timor oriental : ils ont notamment participé à des attaques contre des partisans de l'indépendance pendant et immédiatement après la consultation populaire d'août 1999⁷.

Le 2 février 2000, le général de brigade Bachrumsyah Kasman, chef de la police de Banda Aceh, a annoncé qu'une opération de police de grande envergure, baptisée « *Sadar Rencong III* », allait être lancée le même mois pour arrêter 800 membres et sympathisants présumés du GAM⁸. Cette opération faisait suite à « *Sadar Rencong II* », une action menée en janvier 1999 et considérée comme un échec par les autorités, la police ayant adopté une « approche défensive » qui ne lui a pas permis de capturer beaucoup de rebelles

⁹. Selon le chef de la police, la troisième opération devait être basée sur une approche « beaucoup plus agressive »

¹⁰. Amnesty International craint qu'en l'absence de mesures

⁶. Cf. Reuters, 3 novembre 1999.

⁷. Cf. Reuters, 24 novembre 1999.

⁸. Cf. *Indonesian Observer*, 3 février 2000.

⁹. Ibid.

¹⁰. Ibid.

garantissant la transparence et de réformes de fond portant sur la formation de la police et de l'armée, ces opérations ne risquent fort de se caractériser par un recours à une force excessive et d'aboutir à de nouveaux homicides illégaux.

En réponse aux appels répétés demandant la comparution en justice des auteurs présumés de violations des droits humains, Bacharuddin Jusuf Habibie, alors président de la République, a créé le 30 juillet 1999 une *Komisi Independen Pengusutan Tindak Kekerasan di Aceh* (Commission d'enquête indépendante sur les violences en Aceh), composée de 27 membres, dont des membres de la *Komisi Nasional Hak Asasi Manusia* (Komnas HAM, Commission nationale des droits humains), des délégués d'organisations non gouvernementales, des universitaires et des représentants du gouvernement. Le 10 novembre 1999, la Commission a soumis ses conclusions au nouveau chef de l'État indonésien, Abdurrahman Wahid. Bien que le rapport n'ait pas encore été publié dans son intégralité, on croit savoir qu'il porte sur quelque 5 000 cas de violations des droits humains qui auraient été commises en Aceh. La Commission a enquêté en détail sur cinq affaires et a recommandé que 18 militaires et deux civils présumés responsables des violations examinées soient traduits en justice. Pour juger ces affaires, les autorités ont mis en place des tribunaux *koneksitas*, des tribunaux mixtes spéciaux militaro-civils. Les procès devaient commencer ce mois-ci, mais la fuite récente d'un des principaux suspects a repoussé le début des audiences.

Amnesty International se félicite des initiatives prises par le gouvernement indonésien pour régler le problème des violations passées des droits humains. L'Organisation estime cependant que les mesures à prendre devraient concerner toutes les violations commises, et pas seulement quelques affaires isolées. Qui plus est, les procès devraient se dérouler devant des tribunaux civils, conformément aux normes internationales qui visent à garantir l'équité des procès.

Recommandations

Amnesty International prie instamment le gouvernement indonésien :

- de veiller à ce que les organisations de défense des droits humains et leurs militants aient pleinement accès à toutes les zones de l'Aceh ; de prendre immédiatement des mesures pour protéger le droit des défenseurs des droits humains et des autres observateurs des droits humains d'exercer leurs activités légitimes en Aceh sans craindre d'être arrêtés, intimidés ou agressés ;
- de faire en sorte que toute violation présumée des droits humains dont aurait été victime un défenseur des droits humains fasse l'objet, dans les meilleurs délais, d'une enquête approfondie et impartiale ;
- de veiller à ce que les personnes soupçonnées d'avoir commis de graves violations des droits humains – exécutions extrajudiciaires, actes de torture et « disparitions » notamment – comparaissent dans les meilleurs délais devant un tribunal civil, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains ; ces personnes doivent être désarmées et suspendues du service actif en attendant la fin de la procédure judiciaire ;
- de faire en sorte que toutes les personnes en détention aient le droit de voir leur famille, de consulter un avocat de leur choix et de recevoir des soins médicaux, et qu'elles soient à l'abri de tout risque de torture ou de mauvais traitement ;
- de donner sans attendre des instructions aux forces de sécurité pour qu'elles mettent un terme à toutes les arrestations et détentions arbitraires, à la torture et aux autres formes de mauvais traitements, aux « disparitions » et aux homicides illégaux ;
- de veiller à ce que, conformément au Code de procédure pénale indonésien, seule la police ou une autre autorité civile

spécialement habilitée par le législateur soit autorisée à enquêter ;

- de faire en sorte que toutes les opérations de sécurité en Aceh soient menées en accord avec les normes internationales relatives aux droits humains, notamment avec le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois et avec les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois ; en particulier, l'usage intentionnel et meurtrier des armes à feu ne doit être qu'un ultime recours destiné à sauver une ou plusieurs vies.

Amnesty International appelle l'opposition armée de l'Aceh :

- à s'engager publiquement à respecter le droit international humanitaire tel qu'il est défini à l'article 3 des Conventions de Genève ;
- à veiller à ce que tous les combattants placés sous son autorité se conforment aux normes internationales du droit humanitaire.

Amnesty International prie instamment la communauté internationale :

- d'attirer l'attention du gouvernement indonésien, lors des contacts bilatéraux et multilatéraux, sur les questions relatives aux droits humains, notamment sur les cas survenus en Aceh et présentés dans les pages précédentes ; de faire pression sur les autorités indonésiennes pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations en matière de droits humains, conformément aux recommandations formulées ci-dessus ;
- de soutenir les initiatives des autorités indonésiennes visant à réformer les institutions juridiques et judiciaires du pays afin qu'elles répondent aux normes internationales relatives aux droits humains ; de veiller à ce qu'une part importante de l'aide apportée à l'Indonésie soit consacrée à la mise en œuvre de ces réformes ;
- de s'opposer à la fourniture de canons à eau, de véhicules

blindés de transport de troupes, de mitraillettes, d'armes légères, de munitions et de tout autre équipement, enseignement ou personnel militaire, de sécurité ou de police (MSP) susceptible d'être utilisé pour encourager les violations des droits humains en Indonésie ; cette mesure devrait également s'appliquer aux négociations d'accords, aux contrats de production sous licence et de coproduction ainsi qu'aux contrats de gouvernement à gouvernement ;

- de mettre en place des mécanismes stricts et efficaces visant à contrôler l'utilisation finale de tous les autres transferts MSP. Les contrats de fourniture (y compris ceux qui portent sur les pièces détachées, la maintenance et la formation) devraient être immédiatement annulés en cas de violations des droits humains perpétrées à l'aide de ces équipements.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Indonesia: Acehese Human Rights Defenders under Attack. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - avril 2000.